

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2017	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	220
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	228
	Date de convocation	01/12/2017

L'an deux mille dix-sept et le quatorze décembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le premier décembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique à l'INSA de Bourges, sous la présidence de M. Aymar de GERMAY. Le quorum étant atteint, les délibérations seront valablement prises.

Secrétaire de séance : Violaine LEFEBVRE (NEUVY LE BARROIS)

N° 2017-66 : Compétence énergie : convention tripartite entre le SDE 18, la Chambre d'Agriculture et ADEFIBOIS pour l'accompagnement des projets d'installation bois énergie des collectivités

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs André ACOLAS, Armand ALAPHILIPPE, Philippe AMIZET, Philippe AMIZET, Alain ANDRE, Philippe ANDRE, Philippe ANDRIAU, Serge AUDONNET, Bernard AUJARD, Maurice AUMAITRE, Michel BAILLY, Jean-Claude BAILLY, Claude BARBILLAT, Jean-Louis BARDINAT, Jean-Claude BECUE, Eric BEDU, Richard BEGUIN, Jean-Philippe BERLAND, Thierry BERNARD, Michèle BEUTIN, Jean-Louis BILLAUT, Alain BLIAUT, Daniel BONDOUX, Claude CARREAU, Martine CAVALIER, Raymond CHALMET, Jean-Pierre CHASSIOT, Alain CHÈNE, André CHIGOT, Robert CHOLLET, Monique CONVERGNE, Jean-Claude COURSIMAULT, Robert DANIEL, Aymar de GERMAY, Loïc de JACQUELOT, Florent DE SANDE, Jean-Pierre DELOINCE, Jean-Pierre DELOINCE, Sylvie DERIAUD, Jean-Pierre DESCHAMPS, Alain DESJEAN, Bertrand DESNOIX, Jean-Luc DOIREAU, Joël DRAULT, Christian DUBOURG, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Jean-Paul DUPLESSI, Joël DURIN, Bernard FLEURIER, Bruno FOUCHET, Daniel FOURRE, Philippe FRERARD, Jean-Michel GARNIER, Alain GARRAULT, Christian GATTEFIN, Daniel GAUDRY, Daniel GAURIAT, Claude GEFFARD, Marinette GENDREAU, Daniel GIOANELLI, Gilles GONTHIER, Jean-Bernard GRIMAULT, Chantal GUILLAUDEAU, Christian HELIN, Gilles HERAULT, Guy HERITIER, Jean-Michel JACQUET, Jean-Marc KOENIG, Christine KOOS, Christophe LACOFFRETTE, Annie LALLIER, Aurélien LAUNAY, Olivier LE CAM, Alain LE GOURIEREC, Alain LEBRANCHU, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Gilles LEJOT, Jean-Pierre LETABLE, Gilles LETOURMY, Michel LETROU, Fabienne LEVACHER, Christian LYON, Maurice MAILLOT, Philippe MALET, Jacqueline MALLARD, Christian MANCION, Lydia MARGA, Jean-Paul MARTINAT, Jean-Claude MAUPLIN, Frédéric MAZET, Mathieu MENAN, Dominique MILLET, Philippe MOISSON, Gilles MOLLOT, Alain MOREAU, Bernard MOUILLERON, Dominique NICAISE, Donogh O'BRIEN, Bernard OZON, Janick PATRIGEON, Christian PAULIN, Philippe PELLUCHON, Etienne PERNOLLET, Charly PERRAGIN, Bernadette PERROT-DUBREUIL, Gilles PHILIPPE, Thierry PORIKIAN, Stéphane PRINCE, Lucien RAFFESTIN, Lucien RAFFESTIN, Guy RAUX, Patrick RICHARD, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Jacques ROMAIN, Jacques ROSSI, Michel ROUSSELET, Roland ROYNETTE, Michel SAINT-JUST, François SALEZ, Antonietta SANTOSUOSSO, Michel SAUVAGNAT, Claude SCHNURER, Gérard SIEFFERT, Alain SIGURET, Alain SOBLAHOVSKI, Patrick SOULAT, Philippe STROOBANT, Frantz SYLVANISE, Bernard SZABO, Alain TABARD, Roland TALLON, Dominique TELLIEZ, Alain THEBAULT, André THOMAZON, Bernard THOREAU, Pascal TINAT, Fabienne TROMPAS, Raymond VASSELON, Solange VAUVRE, Claude VERHOEVEN, Guy VILLAUDY, Jacques VISCAPI.

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20171214-2017-66-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

Était présent sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Daniel DESIRE, Josette GALLIENNE, Lucien KOECZEWSKI, Guy LAÎNE, Daniel LAMY, Wilfrid LAUFRAIS, Madeleine MALIN, José MARTIN, Patrick REDOUTE, Serge VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Olivier LE CAM (BEFFES) à Jean-Claude MAUPLIN (ARGENVIERES)
Dominique BURLAUD (CORQUOY) à Philippe MOISSON (SAINT LOUP DES CHAUMES)
Michel DUPUIS (ARPHEUILLES) à Philippe ANDRIAU (VALLENAY)
Jean-Paul MARTINAT (COUST) à Jacques ROSSI (LA PERCHE)
Michel SAINT-JUST (Communauté de communes BERRY GRAND SUD) à Philippe AMIZET (Communauté de communes BERRY GRAND SUD)
Thérèse RUELLE (SAVIGNY EN SANCERRE) à Christine BELLANGER (SAINTE GEMME EN SANCERROIS)
Jean-Michel GARNIER (Communauté de communes PAYS FORT, SANCERROIS, VAL DE LOIRE) à Alain ANDRE (BANNAY)
Salvatore CRINI (VIERZON) à Thierry BEGUIN (MERY SUR CHER)

**COMPETENCE ENERGIE : CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE SDE 18,
LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET ADEFIBOIS POUR L'ACCOMPAGNEMENT
DES PROJETS D'INSTALLATION BOIS ENERGIE DES COLLECTIVITES**

M. le Rapporteur expose :

Par délibération n° 2015-43 du 16 octobre 2015, le Comité syndical a approuvé la signature d'une convention tripartite entre le SDE 18, la Chambre d'Agriculture et Adefibois.

La durée de cette convention était de 3 ans (de 2015 à 2017) et portait sur l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de chaufferies bois.

Les missions des différents organismes étaient :

- Chambre d'Agriculture : sensibilisation des collectivités sur la faisabilité d'installation bois énergie par la présentation d'expériences, l'organisation de visites, la réalisation de pré-études (technique et administrative) sur demande des collectivités.
- Adefibois : coordination avec la Chambre d'Agriculture des actions, prise en charge du coût des prestations assurées par la Chambre d'Agriculture.
- SDE 18 : participation financière à hauteur de 2 000 € par an aux pré-études réalisées par la Chambre d'Agriculture et aux actions organisées par Adefibois.

Cette convention arrivant à son terme, il est proposé au Comité syndical de la renouveler.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1417 du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu la délibération n° 2015-43 du 16 octobre 2015 relative à la convention tripartite entre le SDE 18, la Chambre d'Agriculture et Adefibois pour l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de chaufferies bois,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- de renouveler la convention tripartite entre le SDE 18, la Chambre d'Agriculture et Adefibois pour l'accompagnement des projets d'installation bois énergie des collectivités pour une durée de 3 ans, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020,
- d'autoriser le versement d'une subvention annuelle de 2 000 € à Adefibois et d'inscrire les crédits correspondants au budget principal du SDE 18,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 18 décembre 2017

Le Président,



Aymar de GERMAY



Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20171214-2017-66-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017